



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Séance du 20 août 2015

Nombre de membres: 31	Membre(s) absent(s) excusé(s): 2
Membres présents: 29	

PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

		Présent	Absent	Excusé
Secrétaire général de l'Institut Français représentant le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	Pierre MARTINEZ	x		
Chef d'établissement, Président	Joachim DE SOUSA	x		
Proviseur Adjoint	Jean-Christophe ORAIN	x		
Proviseur Adjoint	Ana CARO			x
Directeur français du Premier Degré	Lucien AMIACH	x		
Directrice argentine du Premier Degré	Inés NAVARRO	x		
Gestionnaire	Manuel BAUTISTA	x		
Conseiller Principal d'Education	Thierry FABIANO	x		

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Personnels enseignants du Premier Degré	Sylvie GOMES	x		
	Catherine MAURY	x		
	Régine DOUZENEL	x		
Personnels enseignants du Second Degré et de Vie Scolaire	Emmanuel JAVON	x		
	Didier FOULARD	x		
	Paula SARACINO	x		
Personnels administratifs et de service	Jorge LANNOT	x		
	Jorge SANCHEZ	x		

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Marcela GALDI	x		
Florencia AZUBEL	x		
Séverine TRANNOY	x		
Magdalena IRAIZOZ	x		
Hubert LOYER	x		
Martina BORTHABURU	x		

REPRESENTANTS DES ELEVES

Juan Manuel PARGA -TL	x		
Loïc MAGON -3C	x		

REPRESENTANTS QUI SIEGENT A TITRE CONSULTATIF

Consul Général de France (<i>ou son représentant</i>)	Raphaël TRANNOY	x		
Conseillers Consulaires	Michèle GOUPIL	x		
	Suzanne THIAIS	x		
	Marc JAMIN	x		
	Michel MENINI			x
Présidente des Anciens Mermoz	Patricia PELLEGRINI	x		
Vice-Président du CVL	Max MURMIS	x		

Procès-Verbal du 2ème Conseil d'établissement

Séance du Jeudi 20 août 2015

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05

M. Orain et Mme Douzenel acceptent le secrétariat de séance.

Le chef d'établissement propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Procès-verbal du 1er Conseil d'Etablissement
- 2 Proposition du calendrier scolaire 2016
- 3 Point Vie Scolaire
- 4 Point recrutement
- 5 Les travaux au lycée Jean Mermoz
- 6 Rappels financiers
- 7 Projet d'établissement 2016-2019
- 8 Question diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1- Procès-verbal du 2ème Conseil d'Etablissement

M. le Consul Général, qui était représenté par M. le Consul-adjoint lors du dernier Conseil d'Etablissement, tient à apporter au Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement du 16 avril 2015 les précisions suivantes :

Pour le point 4 (Bilan de rentrée) qui était ainsi rédigée « *bourses non attribuées (autour de 10 refus, selon le Consulat)* ». M. le Consul général (Inscriptions) propose :

« Sur l'ensemble des situations de non-scolarisation évoquées pour les établissements d'enseignement français en Argentine en 2015, il convient de relever qu'une seule a pour motif le montant de la bourse attribuée (cas d'une famille du collègue de Martinez). »

Pour le point 5 (Présentation du Compte financier 2014) qui était ainsi rédigé : « *M. le Consul précise qu'il n'y a plus de bénéficiaires de bourses à 100%, et que l'enveloppe a été répartie entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Il affirme qu'aucune famille n'a eu à souffrir de l'application du nouveau barème* », M. le Consul général propose la précision suivante :

« M. le Consul adjoint rappelle l'esprit de la réforme de l'aide à la scolarité mise en œuvre en 2012. Il indique que les bourses à 100% sont désormais réservées aux plus nécessiteux et que l'enveloppe mondiale a été répartie entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Il affirme que la plupart des familles n'a pas eu à souffrir de l'application du nouveau barème. »

Le Procès-Verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité et sera donc mis en ligne sur le site. Le Proviseur informe les membres du Conseil d'Etablissement, qu'à partir de maintenant, il propose d'envoyer dans les quinze jours suivants, le Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement afin que tous puissent en prendre connaissance, mais qu'il ne sera publiable officiellement qu'après approbation lors du Conseil d'Etablissement suivant. Ce sera néanmoins une trace des différents points évoqués lors du Conseil d'Etablissement.

2- Proposition du calendrier scolaire 2016

M. le Proviseur présente dans un premier temps le cadre dans lequel doit s'inscrire le calendrier scolaire 2016.

- Matrice commune pour la Zone AMSUD.
- Obligation de respecter cinq périodes pédagogiques, des maximum et minimum horaire annuels travaillés (864 / 936 heures), dans une fourchette horaire comprise pour les classes primaires entre 24 et 26 heures hebdomadaire. Afin de faciliter la lisibilité, la direction de l'établissement, en accord avec l'IEN, a fait le choix de construire son calendrier à partir d'un calcul d'une durée hebdomadaire de 25 heures, ce qui est très proche de la réalité

La formation continue conditionne fortement ce calendrier scolaire pour ménager des temps de travail communs à l'ensemble des établissements et permettre ainsi l'organisation de stages régionaux.

Nous nous sommes efforcés cette année de construire un calendrier le plus commun possible aux deux établissements (le collège Martinez et le lycée Mermoz). Trois propositions sont faites :

La première présentée par l'administration, une autre par les représentants des personnels enseignants, une dernière par les représentants des parents. (Voir annexes).

La direction propose pour 2016 de concentrer la pré rentrée des enseignants sur une seule journée, le vendredi 19 février, qui serait suivie de deux demi-journées le mercredi après-midi (le 3 mars et au retour des congés de mai) pour travailler sur le projet d'établissement.

Une discussion d'engage, chacun peut s'exprimer.

- Les élèves auraient préféré que les congés de mai débutent dès le 30 avril. (Discussion en Conseil du second degré).
- Les enseignants souhaiteraient décaler le pré rentrée au lundi 22 et mardi 23 février. Ils demandent, comme les élèves à commencer les vacances de mai à partir du samedi 30 avril et pour une durée de deux semaines.
- Les parents proposent deux journées de pré rentrée les 18 et 19 février, et de réduire la durée des vacances de mai à neuf jours, du vendredi 29 avril après la classe au dimanche 8 mai.
- Les parents soulignent qu'il faudra probablement ajouter à cette proposition de calendrier une journée fériée supplémentaire le 11 ou le 21 septembre.
- On fait remarquer que la journée du 11 septembre (jour du maître) l'an prochain sera un jour de vacances et le 21 (jour de l'étudiant) un mercredi.
- Les enseignants émettent des réserves quant à la programmation de demi-journées de travail le mercredi après-midi, estimant que les élèves de première pâtiront de cette situation pour la préparation de leurs TPE.
- Les parents demandent combien de professeurs sont impliqués dans les TPE et si vraiment il y a une incompatibilité entre l'organisation de demi-journées de travail les mercredis après-midi et le déroulement des TPE.
- Les enseignants estiment à une dizaine le nombre de professeurs encadrant chaque année les TPE.
- M. le Proviseur entend cet argument, mais dit que souvent quand les élèves ont trop de temps, cela n'est pas non plus très efficace. Si des élèves ont vraiment besoin de temps supplémentaire, cela se discutera au cas par cas.

Pour les enseignants, une seule journée n'est pas suffisante pour préparer convenablement la rentrée. Au primaire notamment on souligne que les interlocuteurs sont nombreux et qu'il faut du temps de concertation que deux journées de pré rentrée permettent.

M. le Proviseur insiste en soulignant que nous arrivons à un « moment charnière » et que deux demi-journées seront nécessaires pour travailler sur le nouveau projet d'établissement.

Les professeurs souhaiteraient conserver un affichage de 26 heures hebdomadaire, qui correspondraient mieux à leur temps de travail effectif.

M. le Proviseur propose que l'on conserve une moyenne de 25 heures et que l'on s'y tienne pour les années à venir.

Les enseignants dénoncent la contrainte imposée par la zone Amsuca, apparue il y a deux ans, contrainte qu'ils estiment extrêmement lourde du fait du nécessaire alignement des périodes pédagogiques et qui ne prend pas en compte l'intérêt des enfants et la réalité locale. Ces contraintes induisent un déséquilibre important entre périodes pédagogiques, qui atteignent parfois plus de dix semaines. Ils rappellent la règle française en matière de rythmes scolaires qui impose des périodes de sept semaines suivies de deux semaines de repos. Les « chronobiologistes » estiment qu'une période de vacances inférieure à dix jours ne permet pas de se reposer.

M. le Proviseur reconnaît la contrainte forte de la Formation continue, pour laquelle la recherche d'un consensus a été longue, 4 ans. Il propose de soumettre à Monsieur le délégué de l'A.E.F.E. pour l'Amérique du Sud ces remarques afin qu'elles soient prises en compte. L'arrivée dans la zone du lycée français du Costa Rica et de trois établissements du Brésil ne changera pas les contraintes.

Les enseignants dénoncent notamment la période des congés de novembre, à la veille du baccalauréat. Ils soulignent que quatre périodes de vacances seraient plus conformes à nos contraintes de calendrier. Ils estiment que les exigences de l'AEFE ne tiennent pas, en prenant pour exemple le faible nombre d'actions de formation continue organisées au mois d'octobre. Ils regrettent enfin le « grignotage » progressif des congés de fin d'année depuis quelques années, rappelant que la rentrée avait alors lieu en mars. Ils souhaitent que le calendrier soit stabilisé.

Le Proviseur propose que le calendrier ne soit modifié qu'à la marge dans le futur.

Les enseignants demandent que le calendrier soit discuté plus tôt dans l'année, par exemple dès le mois de juin.

M. le Proviseur se montre ouvert à cette proposition.

M. le DAF précise qu'au mois d'octobre il faudra ajouter aux stages inscrits le regroupement des EEMCP2 et le séminaire des chefs d'établissement et directeurs d'école.

Une enseignante du 1^{er} degré souligne l'intérêt de pouvoir bénéficier pour les familles argentines de vacances meilleur marché au mois de février.

Les parents rappellent que si effectivement les établissements argentins rentrent en mars, ils bénéficient de moins de périodes de petites vacances au cours de l'année. La ville de Buenos Aires recommande par ailleurs 180 jours de classe.

Les élèves soulignent que les établissements publics de Buenos Aires ne travaillent que par demi-journées, ce qui réduit d'autant le temps de travail effectif.

Les enseignants souhaitent que soit porté au Compte-rendu que le temps scolaire effectif est plus proche de 26 heures hebdomadaire, soit pour 36 semaines de classes augmenté de 36 heures par rapport au temps hebdomadaire retenu (25 heures), ce qui correspond environ à 7 jours de classe. Ce temps scolaire supplémentaire génère de la fatigue. Les élèves ne sont pas placés en position de bien travailler et les conditions de travail des enseignants s'trouvent dégradées.

Les parents demandent si les enseignants n'ont pas le sentiment, au contraire, que ce temps supplémentaire permet de travailler à un meilleur rythme, moins soutenu. Ils soulignent d'autre part l'intérêt de bénéficier au secondaire d'un temps de classe un peu augmenté pour l'enseignement du double cursus et ainsi mieux assimiler les apprentissages. Les contraintes AEFE ne semblent pas adaptées au contexte local (cinq périodes). Ils dénoncent aussi les dates du baccalauréat qu'ils estiment programmées trop tôt dans l'année. Ils souhaitent enfin qu'on tienne

compte dans ce projet de calendrier du temps de classe perdu du fait des grèves des transports, et des évacuations de l'établissement pour notamment les alertes à la bombe.

Un débat s'engage sur l'absentéisme des élèves, au mois de juillet, ou d'un absentéisme perlé au gré des journées de grève par exemple qui entrave le bon déroulement des enseignements, gêne les progressions pédagogiques...

Les enseignants dénoncent la tendance de certains parents à prolonger la durée des congés, notamment en juillet.

Les parents soulignent la situation particulière du mois de juillet qui est souvent le moment d'un regroupement familial, et qui constitue pour les européens en général un moment important de l'année. Ces mêmes parents soulignent qu'ils n'ont pas de temps de vacances prolongé sur la période décembre – janvier.

Les professeurs estiment qu'on ne peut pas construire un calendrier scolaire en tenant compte des éventuels aléas de l'année parfois émaillée de grève, etc.

En tenant compte de ces débats, M. le Proviseur propose de soumettre au vote un calendrier avec une seule journée de pré rentrée fixée au lundi 22 février, avec une demi-journée supplémentaire le mercredi 3 mars (une deuxième à fixer ultérieurement), et d'avancer le début des vacances de mai au 30 avril.

Les enseignants estiment que cette proposition correspond mieux à la leur. Ils auraient cependant souhaité maintenir deux journées de pré rentrée.

Les parents demandent si un départ en vacances est possible à partir du 28 avril pour un retour dès le mardi 10.

Les élèves soutiennent la demande des enseignants de maintenir deux demi-journées de pré rentrée.

Les enseignants proposent d'allonger les congés de mai à deux semaines. Ils reviennent sur la question des rythmes français...

M. le secrétaire général de l'IFA estime que toutes les contraintes ont été prises en compte et que toutes les parties se sont largement exprimées. Il y a une vraie convergence des trois propositions de calendrier, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons intérêt à rechercher une solution de consensus, plutôt que de proposer un calendrier qui ne sera pas validé par l'IEN.

Le Proviseur propose une interruption de séance de 5 minutes afin que les différents « collègues », puissent se concerter. Les positions sont très proches, les parents et les enseignants acceptent une seule journée de pré-rentree, mais divergent en ce qui concerne les congés de mai.

Il est donc soumis au vote deux propositions de calendrier qui convergent dans l'ensemble, avec une journée de pré rentrée fixée au lundi 22 février, sauf pour les vacances de mai :

Numéro 1 : Une pré-rentree le 22 février et des congés du 30 avril au 11 mai – reprise des cours le 12 mai

Numéro 2 : Une pré-rentree le 22 février et des congés du 29 avril au 9 mai-reprise des cours le 10 mai.

Le vote à bulletin secret est le suivant : Nombre de votants 23

La proposition numéro 1 remporte 17 voix, la proposition numéro 2, 6 voix. C'est donc la proposition Numéro 1 qui sera envoyée à l'IEN pour approbation, puis transmission au SCAC, qui transmettra à l'AEFE.

3- Point Vie Scolaire

a- Effectifs

Le CPE rappelle l'évolution des effectifs depuis 2001 au secondaire, qui comptait alors 702 élèves, puis 612 seulement en 2004 suite à la crise économique de 2001, pour remonter progressivement à 712 élèves en 2013 à seulement 648 à cette rentrée (- 71 élèves depuis 2013). L'établissement compte aujourd'hui seulement 1386 élèves.

Nous avons enregistré d'importants départs de français expatriés au mois de juillet. Il semblerait que ces personnels de soient pas remplacés.

b- Absences

- L'absentéisme semble baisser sensiblement cette année. On compte 4.7% d'absence soit 2 points de moins que l'an passé. En classe de 1ère notamment la baisse de l'absentéisme est sensible. En revanche les élèves de seconde se distinguent par un fort absentéisme.
- On souligne que le mois de juillet a été marqué par 14% d'absence (18% en 2014).
- Une statistique plus fine pourrait être réalisée par la Vie scolaire.
- On détaille les motifs d'absence en soulignant la trop forte proportion d'absences pour maladie sans certificat, qui couvre ou dissimule parfois des situations d'abus.
- Les parents soulignent qu'ils n'ont pas systématiquement recours au médecin lorsque leurs enfants sont malades.
- M. le Proviseur précise qu'il s'agit de mettre un terme à des abus manifestes.

c- Retards

- On comptabilise à ce jour 1300 retards, soit 985 de moins que l'an passé. Ce résultat est le fruit d'une modification du règlement intérieur l'an passé, d'une vraie rigueur chez les enseignants dans la prise en charge de leurs élèves en début de journée, et d'une action volontariste de l'équipe de direction.
- La direction précise que le règlement intérieur sera à nouveau modifié pour l'an prochain. L'heure limite d'entrée dans l'établissement le matin sera avancée à 8h25.
- Le chef d'établissement tient à remercier le travail efficace et rigoureux mené par tous, enseignants et personnels Vie scolaire. Il félicite aussi l'action des parents dans cette lutte contre l'absentéisme et pour la ponctualité.
- Le nombre de passage à l'infirmier augmente fortement cette année par rapport à l'an passé dans le secondaire. Nous allons nous attacher à essayer d'enrayer ce phénomène.

4- Point recrutement

M. le Proviseur explique la nécessité de recruter trois personnes au mois d'août de cette année, pour pourvoir au remplacement d'une professeure de français en contrat local qui a été reçue à un concours d'enseignement (CAPES). Le second concerne une professeure de *Castellano*, invitée le temps d'une année scolaire à la Sorbonne nouvelle. Ces recrutements ont dû être anticipés avant de pouvoir réunir la CCPLA, en accord avec les représentants du personnel.

La professeure de français a d'ores et déjà pris ses fonctions dans l'établissement. Il s'agit d'une professeure titulaire, certifiée de lettres modernes, qui a enseigné 12 ans en France.

Le remplacement en espagnol devra être pourvu au plus tôt.

Le troisième poste concerne le secrétariat de l'IEN, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, récemment déplacée de Santiago du Chili à Buenos Aires.

5- Les travaux au lycée Jean Mermoz

M. le Proviseur rappelle que nous sommes engagés dans une première tranche de travaux (climatisation et huisseries). Ces travaux se déroulent en fin de journée après le départ des élèves et jusqu'à 22 heures. La dépose des anciennes menuiseries et climatisations va débiter pour permettre la pose des huisseries en aluminium.

Le DAF rappelle pourquoi nous nous sommes engagés dans cette phase qui devait être la seconde en rappelant le contexte financier. La priorité demeure l'engagement de la phase de construction du nouveau bâtiment de l'élémentaire dès que les taux de change nous seront plus favorables. Il précise que nous avons obtenu des tarifs fermes pour cette première phase.

M. le Proviseur souligne les quelques nuisances dont la communauté devra s'accommoder le temps des travaux.

6- Rappels financiers

Le DAF précise qu'un Conseil d'Etablissement extraordinaire au mois d'octobre sera consacré comme chaque année au budget.

Il insiste sur la baisse des effectifs, au regard d'un budget construit avec une prévision de 1400 élèves. L'établissement compte aujourd'hui 1386 élèves, ce qui suppose une maîtrise des coûts.

On précise à la demande des parents que ces départs concernent surtout des français expatriés au mois de juillet, probablement non remplacés.

Le DAF explique que des classes creuses aujourd'hui au secondaire sont la conséquence directe de la crise des années 2000.

M. le Consul confirme cette tendance avec des dépôts de dossiers de bourses orientés cette année à la baisse.

Les enseignants demandent si le consulat a connaissance de situations d'enfants français qui ne seraient pas scolarisés et quelles en sont les raisons.

M. le Consul explique que ces situations de non scolarisation sont essentiellement liées à des difficultés de transport.

Le DAF explique que certaines familles françaises conditionnent l'inscription de leurs enfants à l'obtention d'une bourse.

Les professeurs demandent si obligation d'acquitter les frais d'inscription pour réserver une place ne conduit pas certaines nouvelles familles françaises à renoncer au lycée Mermoz.

Le DAF explique que pour les familles d'enfants boursiers déjà scolarisés des aménagements sont faits en matière d'acquittement des frais d'inscription. Par contre, il serait risqué de généraliser cette possibilité aux nouvelles familles, dont on ne connaît pas l'issue de la demande de bourse, et qui pourraient en fin de compte renoncer à inscrire leurs enfants. Des places seraient alors définitivement vacantes, comme ce fut le cas par le passé.

Les parents demandent si les frais de scolarité seront à nouveau augmentés de l'inflation.

Le DAF explique que pour le 28 août les nouveaux tarifs pour 2016 devront être communiqués au consulat. Nous souhaiterions proposer une augmentation en deçà de 40%. De nombreux paramètres demeurent incertains à ce jour et rendent difficile cette prévision.

Les enseignants insistent sur la possibilité offerte aux familles de se rapprocher du consulat pour connaître et mesurer la possibilité d'obtenir une bourse.

M. le Consul explique que les familles qui le demandent sont reçues au consulat. En revanche, il confirme que les bourses au taux de 100% sont exceptionnelles et réservées aux familles en difficultés. On tend à demander une participation, même à minima des familles aux frais de scolarité, afin qu'elles soient parties prenantes de l'éducation de leurs enfants.

Le DAF souligne que de moins en moins de demandes de bourses sont déposées par des argentins ou étrangers tiers auprès de la Fondation Mermoz. Cette tendance est difficile à interpréter.

Les parents demandent s'il s'agit d'une méconnaissance de la part des familles de la possibilité de solliciter une aide à la scolarité, ou d'un défaut de communication vers les familles.

M. le Consul demande si nous avons connaissance de situations de familles argentines qui auraient des difficultés à s'acquitter des frais de scolarité.

Le DAF rencontre régulièrement des familles en difficulté et propose un échéancier de paiement.

M. le Consul précise que pour l'année 2015, la somme de 1 173 000 euros a bénéficié à 198 élèves boursiers.

Le DAF explique que nous rencontrons d'importantes difficultés depuis environ un mois pour retirer un container arrivé au port de Buenos Aires avec du matériel pédagogique. Des tracasseries administratives se succèdent en dépit de la franchise diplomatique dont bénéficie cette commande.

M. le secrétaire général de l'IFA explique que l'ambassade suit de près cette situation.

Le DAF fournit quelques indications tarifaires concernant les activités péri scolaires pour les familles nouvellement arrivées au mois d'août. Le coût au semestre pour une activité s'élève à 2600 pesos, 500 pesos pour une troisième activité, puis 400 pesos par activité péri scolaire supplémentaire.

Les parents demandent comment évoluent le chiffre des inscrits aux activités péri scolaires.

Un représentant des personnels administratifs et de service explique que les effectifs sont en légère augmentation (mais restent en deçà des effectifs de 2013).

Une dernière information est donnée concernant l'audit comptable mené par l'AEFE. Les premiers retours, tant vers l'ambassade que l'établissement sont plutôt positifs. Un rapport sera prochainement transmis à l'établissement mais qui ne sera pas rendu public.

M. le secrétaire général de l'IFA qui a reçu l'agent comptable principal de l'AEFE souligne également ce retour très positif, le sérieux et la qualité du travail de l'équipe administrative relevés par les auditeurs.

7- Projet d'établissement 2016-2019

M. Le Proviseur explique que nous devons dès à présent travailler à un bilan de l'actuel projet d'établissement et préparer le prochain, qui doit s'inscrire dans le POS de l'AEFE (Plan d'Orientation Stratégique), ainsi que dans le Projet de Zone. Ce nouveau projet sera la « carte et la boussole » de l'établissement. Un travail d'enquête va être mené préalablement auprès de l'ensemble de la communauté pour mieux mesurer et comprendre les attentes et les stratégies des parents vis-à-vis de l'institution, connaître l'identité au travail des enseignants, et celle des élèves.

Après une phase de validation par l'AEFE, nous pourrions travailler à la définition d'actions qui seront déclinées dans chacune des disciplines, ou groupe de disciplines.

8- Question diverses

a) Projet festif des terminales

La direction rappelle que plusieurs réunions ont été organisées à ce jour avec les représentants de parents d'élèves de terminales et les élèves eux-mêmes pour discuter de ce thème.

Une dernière rencontre a eu lieu ce jeudi 13 avec des élèves représentants leurs camarades de terminale et la direction. Un représentant des élèves, explique que des représentants ont été désignés dans le cadre du « *Centro de estudiantes* ». Ils ont proposé au cours de cette rencontre d'organiser un « projet festif » qui reprendrait les principaux temps forts organisés par le passé, à savoir, un premier temps de charivari ou carnaval dans les couloirs de la partie secondaire de l'établissement, puis sur la cour de récréation, suivi d'un bain de boue dans une piscine en plastique qui aurait été installée sur les terrains de basket, et puis d'une fin d'après-midi en musique dans la rue Mendoza.

La direction tient à saluer le travail de concertation des élèves et à remercier leurs représentants qui ont accepté de porter la voix de leurs camarades.

La direction acte le principe d'un projet festif mais a opposé un refus catégorique quant à la mise en place d'un bain de boue à l'intérieur du lycée ainsi que l'utilisation de la rue Mendoza pour y danser. En revanche la partie carnaval dans les couloirs puis la cour de récréation est acceptée. Elle pourrait être suivie d'un moment festif dans la cour de récréation dont les modalités de déroulement restent à définir, puis d'une partie musicale animée par un DJ, mais dans l'enceinte de l'établissement. Elle a aussi donné quelques pistes pour que cette année, l'image de cette fête soit positive, pour les élèves et le lycée.

A la demande des représentants, une heure de cours sera « banalisée » le lundi 24 août à partir de 11h30, pour permettre aux élèves de terminale de se réunir et de discuter des nouvelles modalités de déroulement de cette journée festive qui devra s'inscrire dans les limites fixées par la direction.

M. le Consul rappelle les risques de poursuites judiciaires qui seraient préjudiciables pour tous. A l'attention des élèves il souligne qu'ils arrivent à un âge où ils ont des responsabilités. Des risques pèsent sur aussi les familles. L'Ambassade est intervenue l'an passé pour éviter que des poursuites judiciaires soient engagées.

Un représentant des élèves, rappelle que de nouvelles propositions qui s'inscriront dans le cadre moral, physique et légal suggéré par M. le Proviseur-adjoint seront formulées au cours d'une nouvelle rencontre entre élèves lundi.

Les parents soulignent que la presse sera présente aux abords de l'établissement en fin d'année et que les élèves ont une responsabilité vis-à-vis de l'institution.

b) Voyages scolaires

M. le Proviseur explique que l'organisation de voyages sur le modèle de ce qui a été fait par le passé ne sera pas reconduite. Un voyage doit être porté par une équipe d'enseignants volontaires porteurs d'un projet pédagogique. Il se dit d'accord pour que tout élève de Mermoz ait la possibilité de voyager en France, vivre dans une famille française etc. mais dans le cadre d'un projet pédagogique.

Les parents expliquent qu'ils attendent de l'établissement l'organisation d'un voyage pour l'ensemble d'un niveau. Lors d'une réunion organisée avec le Proviseur adjoint ils ont compris que l'établissement s'engageait à organiser un voyage ouvert à tous les élèves du niveau 1^{ère}.

M. Le Proviseur adjoint précise qu'il ne s'est pas engagé à proposer un voyage en classe de 1^{ère} qui viendrait se substituer à celui organisé jusqu'à présent en classe de seconde. Par contre un projet de voyage existe pour 2016 en classe de 1^{ère}, qui s'adresserait aux élèves d'une série du baccalauréat. Deux enseignantes sont à l'origine de ce projet qui sera présenté en CE au mois de décembre. D'autres projets sont susceptibles d'être proposés en classe de 1^{ère}. Ces voyages seraient organisés au mois de septembre, sur une semaine de vacances et une semaine de temps de classe.

Un débat s'engage sur l'opportunité d'organiser un voyage au mois de septembre en classe de 1^{ère}.

Un représentant des personnels administratifs et de service témoigne d'expériences diverses faites de bons et de moins bons moments lors de l'encadrement de voyages de 2^{nde} par le passé.

L'opportunité de proposer un voyage au niveau seconde fait à nouveau débat.

Les élèves appuient la demande des parents dans ce domaine. Ils estiment qu'en classe de seconde il est plus facile d'organiser un voyage (pas d'examen).

Les parents contestent l'idée de voyager en classe de première, à la « veille » du baccalauréat.

M. le Proviseur précise que ce voyage aurait un double objectif, autour de la préparation du baccalauréat et d'un volet orientation.

c) Absences des ATSEM

Des enseignantes du premier degré évoquent une situation difficile ces derniers jours en maternelle du fait de l'absence de plusieurs ATSEM.

Le DAF reconnaît que plusieurs ATSEM (7/12), sont en congé de maladie cette semaine, mais que les services ont été réorganisés en conséquence pour permettre un redéploiement de certains personnels du service général auprès des enseignantes de maternelle. C'est une situation exceptionnelle.

Les enseignantes contestent cette situation et s'estiment seules. En GS, elles ne peuvent, par exemple, pas autoriser les enfants à se rendre aux toilettes car il manque trop de personnel. Elles déplorent que le remplacement des personnels dont le congé était annoncé n'aient pas été prévu.

Le DAF explique que si cette situation devait durer, des personnels de l'entreprise Sodexo seraient affectés au service général ce qui libérerait des personnels de l'établissement afin d'assurer le remplacement des ATSEM.

d) Remplacements au primaire.

Les représentants des enseignants du primaire demandent une nouvelle fois la création d'au moins un poste de Professeur des Ecoles remplaçant pour permettre des suppléances lors des stages ou d'absences ponctuelles. Le vivier des remplaçants vacataires est très fluctuant : les personnels qui ont pu être formés par la direction ou l'EMFE ne sont pas toujours disponibles ou trouvent des emplois plus stables et nous font défaut. Les enseignantes chargées de la classe CAL ou de la BCD sont encore trop souvent utilisées pour les remplacements. Un même remplacement est parfois assuré par plusieurs personnes différentes.

M. le Proviseur répond qu'il n'est pas envisageable en ce moment de créer de poste de remplaçant.

e) Conditions de travail

Les représentants du primaire évoquent pèle mèle des conditions de travail au premier degré, qui seraient « mauvaises », notamment du fait d'effectifs qui atteignent parfois 26 élèves dans des salles de classe exigües.

Ils estiment que les élèves et les personnels souffrent du bruit et de problème d'espace (manque de place dans les classes et manque de salles).

Le DAF indique que ces problèmes trouveront leur solution avec la réalisation du projet immobilier.

La direction veut bien entendre que les conditions de travail ne sont pas idéales, mais rien ne permet de les qualifier de mauvaises. Ces propos sont excessifs. Elle considère même que ces conditions de travail au primaire sont bonnes, voire très bonnes dans certains niveaux.

f) Place de l'enseignement du français dans l'établissement

Les parents souhaiteraient évoquer, suite à la récente visite d'un inspecteur général, l'enseignement du français et en français dans l'établissement.

La direction propose que ce débat ne soit pas engagé ce soir mais dans le cadre des réflexions autour de la rénovation du projet d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Secrétaires de séance :

Jean-Christophe ORAIN,
Proviseur-Adjoint

Président :

Joachim DE SOUSA,
Chef d'Etablissement

Régine DOUZENEL,
Représentante des Enseignants